

Bien des aspects du document de travail et de la conception devraient être débattus, mais en guise d'exemple, j'aimerais mentionner brièvement deux faits qui, à mon sens, prouvent nettement le manque d'intérêt du ministre dans cette conception en particulier, et peut-être aussi son peu de compréhension du concept, dans des domaines où lui et le gouvernement pourraient agir de façon beaucoup plus pratique.

Tout au long de son discours, le ministre a insisté à juste titre sur l'importance des programmes de sécurité au travail et il a parlé du programme LIFE—cours de premiers soins au travail créé par un organisme formidable, l'Association ambulancière Saint-Jean. Il convient plutôt de demander au ministre quel programme complet son ministère et lui-même ont mis sur pied en matière de sécurité au travail et d'accidents du travail. Ainsi, j'aimerais mentionner l'hydrargyrisme, la maladie de Hashimoto, l'empoisonnement par l'arsenic, le plomb et les radiations. Ce sont là les termes que tout le monde emploie. C'est bien là un domaine où l'intervention du gouvernement est nécessaire; le gouvernement fédéral pourrait ouvrir la voie et essayer de résoudre les problèmes attribuables au milieu et au mode de vie.

Je recommanderais au ministre de présenter à la prochaine occasion qu'il aura de le faire à la Chambre un document détaillé, s'il en a, qui définisse clairement la politique que le gouvernement entend suivre pour faire diminuer les accidents du travail et améliorer les normes de sécurité, choses auxquelles il a fait allusion dans son discours de janvier dernier.

Je me permettrai de donner un dernier exemple à cet égard qui illustre le manque de sincérité du ministre. Peut-être cette expression est-elle trop dure. Je parlerai plutôt de son manque de compréhension de la conception globale de la santé qu'il a proposée. Je veux maintenant faire allusion à cette importante conception dont on parle en termes de domaine de la biologie humaine. Or, si on lit très attentivement son discours, il n'y est nulle part fait mention de cette pierre angulaire de la conception globale de la santé dont il a parlé. Il importe, à mon avis, de comprendre pourquoi il n'en a pas été question dans le discours du ministre.

Incontestablement depuis mon arrivée à la Chambre en 1972 le ministre a clairement démontré qu'il ne s'intéressait guère à la recherche médicale. Je dois admettre qu'à un certain moment, à la suite de grands efforts de la part du comité permanent sur la santé, le bien-être social et les Affaires sociales, un crédit supplémentaire a été présenté ou comme l'a fait remarquer dans son discours le député de l'Athabasca (M. Yewchuk), les fonds consacrés à la recherche médicale étaient gelés depuis deux ans.

Regardons la définition du terme biologie humaine: Il concerne surtout le domaine de la recherche pure et appliquée. Bien entendu, il sous-entend aussi l'application de mesures pour lutter contre les maladies d'origine génétique ou reliées à la biologie humaine. Cela me paraît très important. En fait, si vous me le permettez, je vais vous lire un article extrait de la revue de l'Association médicale canadienne daté de septembre 1974 intitulé «Constitutional impasse has impeded health dialogue». Je trouve à cet article toujours autant d'actualité. Il concerne tout le domaine de la recherche médicale et à l'époque il s'incorporait en fait à l'ensemble de la recherche. J'avoue avoir moi-même rédigé cet article en septembre 1974.

Cependant, je crois que cela est pertinent puisqu'à mon avis le ministre a encore feint d'ignorer ce problème particulier qui ressortit à sa conception globale de la santé. Je

Soins médicaux—Loi

crois que cela traduit bien l'attitude adoptée par le ministre et le gouvernement fédéral dans l'ensemble du domaine de la santé. J'aimerais lire la citation suivante:

Avec l'avènement de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation pour tous, nous avons pu voir une rapide escalade des frais médicaux et les inévitables clichés au sujet du besoin de la nécessité d'un régime d'assurance-maladie plus efficace, plus complet et mieux coordonné.

L'impuissance à résoudre les problèmes de responsabilité constitutionnelle et financière à l'égard du régime d'assurance-maladie à l'occasion des conférences fédérales-provinciales a créé un état de paralysie empêchant de régler des problèmes de santé qui existent à l'échelle nationale. La recherche, l'éducation et le régime d'assurance-maladie sont les victimes de cette paralysie. La recherche médicale constitue un volet essentiel de notre régime d'assurance-maladie et elle est sérieusement menacée par les récentes mesures prises par le gouvernement fédéral.

La diminution du versement de dollars constants au Conseil de recherches médicales a mis les experts en recherches biomédicales dans une situation critique. Les changements radicaux que le discours du trône prononcé en février a proposé d'apporter dans le domaine de la science au Canada ont rendu plus incertains le rôle et l'importance qu'aura la recherche médicale dans l'avenir. Ces changements et l'absence d'objectifs clairement définis ont engendré le déséquilibre et le scepticisme dans plusieurs domaines de la science.

Le Conseil de recherches médicales, en tant que société de la Couronne autonome, a été l'organisme qui a reçu le plus de fonds du fédéral pour la recherche médicale. Les budgets du Conseil et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social révèlent un profond changement d'attitude, sinon de politique, à l'égard de la recherche médicale.

Au cours des années 60, on a relevé le budget du Conseil et institué la Caisse d'aide à la santé. Les budgets traduisaient alors le besoin et le désir de créer un groupe viable et efficace de recherche dans le domaine de la santé au Canada. Le climat de confiance et d'espoir en l'avenir qui régnait alors a attiré les scientifiques et a offert des débouchés aux jeunes étudiants qualifiés.

● (2050)

Contrairement à la fin des années 60, le budget du Conseil de recherches médicales a diminué en dollars constants au cours des années 70 et on a dû abandonner d'excellents projets de recherche, réduire les programmes d'engagement de personnel de soutien et augmenter les subventions à terme. Cela s'est accompagné d'une augmentation des fonds fournis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au programme de subventions nationales à la santé établi en 1970 pour encourager la recherche dans le domaine des soins de santé et des services de santé, et d'une augmentation des dépenses dans le cadre du programme sur l'usage des drogues à des fins non-médicales. Le gouvernement fédéral a donc modifié sa politique aux dépens de la recherche biomédicale et sans tenir compte de l'interdépendance de tous les programmes de recherches médicales.

La politique scientifique annoncée dans le discours du trône . . .

Et cette déclaration était extrêmement importante.

. . . représente des changements très importants qui auront certainement de graves conséquences pour la politique publique. Les pouvoirs et l'autorité du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie seront tellement élargis et renforcés qu'il se retrouvera ni plus ou moins à la tête d'un superministère contrôlant toute l'activité scientifique au Canada.

Les changements proposés porteront sur les structures du gouvernement ainsi que sur l'orientation de ses politiques futures. Ils toucheront directement des milliers de Canadiens parmi les plus compétents et les plus qualifiés ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche de tout le pays. Avec des crédits de centaines de millions de dollars à leur disposition chaque année, la recherche et le développement vont être directement reliés aux priorités gouvernementales et aux objectifs nationaux.

L'avenir de la recherche médicale est également lié au projet de réorientation du Conseil de recherches médicales. Le Conseil rendra compte de son activité au gouvernement par l'intermédiaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie comme les deux nouveaux organismes de subvention qu'on se propose de créer, le Conseil de recherche en sciences naturelles et le Conseil de recherche en sciences sociales et humaines. Ces conseils verront leurs fonctions coordonnées par un comité présidé par le secrétaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et relèveront du ministre lui-même.